



## Mon employeur est en train de monter un dossier contre moi

Par **mouestron**, le **05/11/2009** à **15:47**

Mon employeur confronté à des diff éco cherche à me licencier pour insuffisance professionnelle ou pour faute depuis qql semaines. Auparavant, toutes mes évaluations étaient au-dessus de la moyenne et mon bonus vient de m'être versé avec des objectifs entièrement atteints.

Je reçois depuis le début de la semaine des 10e d'emails de mon supérieur hiérarchique qui me demande des informations sur mon travail (où se trouvent telles données? pourquoi tel élément d'informations n'est pas saisi à cet endroit?). Par ailleurs, je suis convoqué lundi matin à un entretien téléphonique avec mon hiérarchique. Suite à mon insistance, ce dernier a fini par me dire qu'il était "déçu de moi" et qu'il me donnerait lundi une liste de tout ce qui n'allait pas.

Je souhaite répondre par écrit à toutes les questions que mon employeur me pose dans des 10e d'emails qui arrivent toutes les heures. Est-ce la bonne attitude?

Ai-je vraiment un recours possible pour ne pas me faire licencier alors que tout porte à croire que la décision est déjà prise? ,

Cordialement

Par **vivou**, le **05/11/2009** à **16:05**

Bonjour,

Votre cas semble relever du harcèlement moral. Il faudrait étudier la documentation à ce sujet, que je connais mal.

Désolée pour ma faible contribution.

Bon courage

Quelques sites trouvés sur Internet, sans vouloir faire de pub :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2354.xhtml>

<http://prudhommesisere.free.fr/prudhommes/harcelementjurisprudence/harcelementpenalrefus.htm>

<http://www.harcelement-moral-travail.fr/>

Par **Paul PERUISSET**, le **05/11/2009** à **17:33**

Bonsoir,

Le comportement de votre employeur est courant. Plutôt que de vous licencier pour motif économique, avec les inconvénients que cela comporte, il préfère vous licencier pour un autre motif (insuffisance professionnelle par exemple).

Vous ne pouvez pas faire grand chose pour éviter de vous faire licencier, si c'est la volonté de votre employeur. Vous pourrez seulement contester votre licenciement devant le Conseil de Prud'hommes.

En attendant, récupérez un maximum de preuves, et répondez à tous les griefs formulés.

Cordialement.

Par **catsen**, le **22/12/2009** à **13:08**

Gardez bien tous les mails ça vous servira de preuves pour négocier un départ dans de meilleures conditions, faites une copie des documents vous concernant (notations, primes etc.... afin que cela ne disparaisse pas) et tenez bon car ce n'est pas facile

A mon avis il vaut mieux une bonne négociation que du harcèlement